

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	60
PRESENTS	43
VOTANTS	40

DATE DE LA CONVOCATION
08 mars 2023

OBJET

Délibération N° 2023-15

**AFFECTATION
DE
RESULTATS
2022
BUDGET
ANNEXE TRI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE**

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le quinze mars à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à Chandai, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mmes et Mrs Mmes et Mrs FLEURIEL, POPRAWSKI, RODRIGUEZ, BOURGES, LELIEVRE, BOUILLAUT, GODARD, JUSZEZAK, PREVOST J.P, GOUEDARD, SAUNOIS, PAUTHONNIER, ROBIN, GEGU, HEBERT, COTTENCEAU, CAILLOT, GONDOUIN, GOUSSIN, ADOLF, MONTHINO, VERHALLE, BIGNON, BOURCET, POUSSET, PETIT, POISSON, BERNARD, BOURRIER, LEBRETON, GANDAIS, DELARUE, PAULHIAC, PINART, GOALES, RAMMELAERE, HARDUIN, NOUAIL.

Suppléants : Mme BOUDRY, Mr PORTE

Membres consultatifs : Mme BRARD, Mrs PAUVERT, STORTI

Etaient absents excusés : Mme et Mrs LANGEVIN, MATHIAS, BRUNET, COLLET

Également présents : M. ROUSSEAU (Directeur), M. DUTERTRE, Mme DELASALLE, Mme LONGUET (ambassadeurs du tri), Mme MERCIER (Secrétaire).

Madame ADOLF a été nommée secrétaire de séance.

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2022 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2021	0.00 €
Ou déficit de fonctionnement reporté	0.00 €
Excédent de fonctionnement année 2022	0.00 €
Ou déficit de fonctionnement année 2022	0.00 €
Total Excédent de fonctionnement	0.00 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0.00 €

Excédent investissement reporté	
Ou Déficit investissement reporté 2021	338 084,17 €
Excédent d'investissement année 2022	
Ou Déficit d'investissement année 2022	478 102,21 €
Total Excédent d'investissement	
Ou Total Déficit investissement	816 186,38 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	17 623,20 €
Recettes d'investissement reportées	
Solde Positif	
Ou Solde négatif	17 623,20 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	833 809,58 €
--------------------------	--------------

Le conseil syndical, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement Article 1068	0.00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	0.00 €
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépendes)	0.00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	0.00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépendes)	816 186,38 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Dominique NETZER.

